

RÉSOLUTION VI – RÉPUBLIQUE ORIENTALE DE L'URUGUAY - ROYAUME DES PAYS-BAS

THÈME : DROITS POLITIQUES ET SOCIAUX

CONCERNE : LÉGALISATION ET PRISE EN CHARGE PAR L'ÉTAT DU MARCHÉ DU CANNABIS

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE,

Observant	que la consommation de la drogue la plus populaire du monde, le cannabis, est illégale dans la plupart des pays,
Déplorant	que le marché noir de cette drogue douce soit pris en charge par des narcotrafiquants et engendre des profits colossaux, évalués à 320 milliards US\$ par année,
Remarquant	que cela provoque une augmentation de la violence, de l'instabilité, de l'insécurité de la population et de la corruption car ils ont le contrôle sur l'économie et la politique des pays
Constatant	que certains pays se tournent déjà vers la légalisation du cannabis en autorisant sa consommation, mais qu'ils n'aille pas jusqu'au bout car il n'est légalisé que partiellement, par exemple à des fins thérapeutiques, et n'est pas pris en charge, obligeant la population à se tourner toujours vers le marché illégal,
Affirmant	que grâce à la légalisation du cannabis en Uruguay, le narcotrafic a perdu 18% du marché et que la consommation moyenne de la population aux Pays-Bas est de 8,7%, ce qui est inférieur à celle de ses pays voisins tel que la France (11,1%),
Garantissant	que légaliser et contrôler le marché du cannabis pousserait l'économie des pays vers le haut, sécuriserait la population et aiderait dans le domaine de la santé,
Décide	de se battre contre le marché illégal du cannabis en lui opposant une concurrence loyale ; <ul style="list-style-type: none">- de légaliser le cannabis à tous les niveaux, de la production jusqu'à la consommation, et que tout cela soit pris en charge par chaque Etat ;- de normaliser et d'inclure la consommation de cannabis dans la société à travers des campagnes éducatives incitant le consommateur à acheter légal ;- que cette drogue douce soit vendue uniquement dans certains commerces tels que des "coffee shops" et pharmacies selon les modalités présentes au sein de ceux-ci,- que l'ONU DC veille à ce que tous les pays qui mettent en place cette légalisation la respectent, afin qu'il n'y ait pas de concurrence entre les pays et donc qu'elle soit effective.

Le texte français fait foi.